



Cusset fait du handicap mental la grande cause municipale 2026-2027

Réuni en conseil municipal ce 22 avril 2026, le conseil municipal de la Ville de Cusset a officiellement déclaré le handicap mental et les troubles du neurodéveloppement comme grande cause municipale pour la période 2026-2027.

Cette décision s'inscrit dans la continuité du projet municipal porté par le maire Jean-Sébastien Laloy et marque une volonté politique forte de placer l'inclusion au cœur des priorités du mandat.

UN ENJEU NATIONAL MAJEUR, AU CŒUR DES RÉALITÉS LOCALES

En France, près de 700 000 personnes vivent avec un handicap mental, soit environ 20 % des situations de handicap. La prévalence est estimée entre 1 % et 3 % de la population, ce qui signifie que le handicap mental concerne directement près d'1 Français sur 50 à 100.

Chaque année, 6 000 à 8 500 enfants naissent avec une déficience intellectuelle, illustrant une réalité durable qui touche l'ensemble des territoires.

Plus largement, le handicap concerne jusqu'à un Français sur cinq, soit environ 13 millions de personnes. Dans ce contexte, les personnes en situation de handicap mental représentent une part importante des publics accompagnés : près des deux tiers des adultes suivis en structures médico-sociales présentent une déficience intellectuelle.

Malgré les avancées, des inégalités persistantes demeurent. Le handicap constitue aujourd'hui le premier motif de discrimination en France, et les personnes concernées rencontrent encore de nombreux obstacles dans l'accès à l'emploi, à l'éducation, au logement et aux services.

UNE AMBITION : CONSTRUIRE UNE VILLE PLEINEMENT INCLUSIVE

À travers cette grande cause municipale, la Ville de Cusset affirme son engagement à bâtir une société plus inclusive, solidaire et accessible à tous.

La municipalité entend ainsi agir concrètement pour :

- Mieux reconnaître et prendre en compte le handicap mental dans l'ensemble des politiques publiques locales
- Renforcer l'accessibilité des services municipaux, notamment via des dispositifs adaptés comme le FALC (Facile à Lire et à Comprendre)
- Favoriser l'inclusion sociale, culturelle et sportive
- Soutenir les familles et les aidants, souvent en première ligne
- Faciliter l'accès à l'emploi, à la formation et à l'autonomie

UNE MOBILISATION COLLECTIVE DU TERRITOIRE

La réussite de cette grande cause municipale reposera sur une mobilisation large des acteurs locaux. La Ville de Cusset souhaite travailler en étroite collaboration avec :

- Les associations spécialisées dans le handicap mental et l'autisme
- Les institutions médico-sociales et éducatives
- Les entreprises et acteurs économiques
- Les établissements scolaires
- Les habitants eux-mêmes

Une commission municipale dédiée au handicap sera mise en place afin de piloter les actions, suivre les engagements et co-construire les initiatives avec les partenaires du territoire.

DES ACTIONS CONCRÈTES DÈS 2026

Plusieurs actions structurantes seront déployées dès 2026, parmi lesquelles :

- La désignation d'un élu référent au handicap. Rachel Faucherie est adjointe déléguée au handicap pour ce nouveau mandat.
- Le développement du sport adapté et des activités inclusives
- La mise en œuvre de formations et de campagnes de sensibilisation auprès du grand public et des agents municipaux
- Le renforcement de l'accessibilité des équipements publics
- Le soutien à des projets innovants favorisant l'autonomie et l'insertion

UN ENGAGEMENT DURABLE POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE

En faisant du handicap mental sa grande cause municipale 2026-2027, la Ville de Cusset affirme une conviction forte : l'inclusion n'est pas une option, mais une exigence démocratique et sociale.

Agir dès aujourd'hui pour les personnes en situation de handicap mental, c'est contribuer à construire une ville plus humaine, plus solidaire et plus respectueuse des différences.